

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Band: 18 (1910)

Heft: 6

Artikel: Moyens de reconnaître le meilleur coton hydrophile

Autor: Russenberger, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682590>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sinistrés les situations qui semblaient les plus intéressantes.

Les secours de toute nature distribués par la Société se répartissaient, au début de février, comme suit :

Journées d'hospitali-	Draps	3,480
sation	35,840 Couvertures	4,210
Portions dis-	Matelas	1,635
tribuées	346,650 Paillasses	3,922
Vêtements	85,000 Oreillers et tra-	
Lits	1,571 versins	2,610

254 infirmières diplômées n'ont cessé de prendre soin des sinistrés, de distribuer des rations et des vêtements, de faire des pansements et de donner des soins aux malades. Un certain nombre sont restées en fonction jusqu'à la fin du mois.

Les eaux s'étant peu à peu retirées, la Société a transformé son mode d'action. Les postes de secours qui avaient été ouverts d'urgence ont été successivement fermés, sauf quelques-uns qu'il a été nécessaire de conserver pour hospitaliser les sinistrés qui ne pouvaient rentrer dans leurs maisons.

Plus tard les postes ont été remplacés par des comités de permanence, chargés de distribuer des secours, qui ont pour but de permettre aux inondés de reprendre le cours de leur travail ou de leurs affaires. Ces permanences sont composées de personnes notables de la localité et de

délégués du Conseil central; elles sont placées sous la direction d'une Commission spéciale qui fonctionne au siège de la Société.

Les permanences ont pour mission de recevoir les demandes de secours et de décider, après enquête, de la suite à leur donner. Les secours sont le plus généralement donnés en nature et non en espèces, sous forme d'objets de couchage, ou de literie, de mobilier, d'instruments de travail, de marchandises nécessaires à l'exploitation. En ce qui concerne les secours de loyers, utiles au premier chef, ils seront donnés soit par les permanences, soit par l'*Abri*, qui a bien voulu mettre à la disposition de la Société son excellente organisation.

Les comités de permanence ont commencé à fonctionner et d'importants secours ont été distribués par eux. Les dépenses de la Société dépassaient de beaucoup à la fin de février un million, en y comprenant les dépenses auxquelles les postes ont directement pourvu.

Le restant des souscriptions reçues sera employé par les comités de permanence sous la forme qui vient d'être indiquée.

La Société française de secours aux blessés militaires continuera ainsi son action et contribuera, de façon efficace, au relèvement des ruines causées par l'inondation.

(Tiré du *Bulletin de la Croix-Rouge française.*)

Moyens de reconnaître le meilleur coton hydrophile

L'acheteur qui veut éviter des déceptions et de graves pertes doit observer plusieurs points dans l'achat de la ouate :

Le *poids* du paquet et de son enveloppe, la *quantité* en poids et en *volume* contenue dans le papier, la *longueur* des fibres et la composition homogène de toute

les couches du paquet. Ensuite la *pureté* du coton, car de celle-ci dépendent deux choses essentielles : en partie la grandeur du morceau et surtout l'*effet absorbant* (but principal de son emploi). Voici comment on procédera :

On s'informerait du *poids* de vente ou

bien on le fixera soi-même, pour ensuite le vérifier, car il existe par exemple des paquets de 500 gr. et de 375 gr. qui se ressemblent par leur enveloppe bleue.

Or, si l'on ne compare que les prix sans faire de pesée, on peut injustement taxer de cherté un paquet qui a effectivement 500 gr., ou croire qu'un autre vendeur est meilleur marché, alors que son paquet n'était que de 375 gr. Puis il se vend aussi, à côté des paquets à poids fixe de 250 gr. (100 ou 50 gr.), des paquets de poids approximatif: 200 gr. (80 ou 40 gr., qui *semblent* alors meilleur marché.

Après avoir noté le poids du paquet *entier*, on examinera le poids de l'enveloppe. L'usage commercial comprend le papier dans le poids total, mais si l'enveloppe fait double tour, ou consiste en papier trop épais, ceci diminue d'autant la quantité réelle du coton. Déjà la forme du paquet peut servir d'indication, car une forme très allongée et étroite exige davantage de papier qu'un paquet court et épais de forme ramassée. Un paquet peu serré, pour *paraître* plus volumineux, aura donc aussi une enveloppe plus grande.

Il est utile de faire une *comparaison* entre les différentes provenances, car toutes les conditions énumérées peuvent rendre l'achat défavorable; cependant la *perte* peut devenir *triple*, d'après les résultats que donnent les examens suivants:

Si le *volume* et la *quantité* contenue dans l'enveloppe sont déjà diminués par le poids du papier, cette diminution sera encore accentuée par des fibres de coton courtes (aussi bien que de la paille hâchée par exemple donne un amas plus réduit que celle de longueur naturelle). Mais il ne suffit pas d'examiner la surface du morceau, car il existe des cotons avec une mince couche *extérieure* de fibres présentables qui recouvrent une couche plus épaisse de petits brins et boutons. On

appelle cela des « ouates recouvertes » en opposition aux ouates de qualité égale dans toutes ses couches. Cette couche intermédiaire est d'une valeur *inférieure* et son tassement plus prononcé rend donc le morceau *moins grand*.

Le degré de *pureté chimique* du coton a aussi son influence sur le volume. Les *impuretés* se trahissent par une odeur de suif et par une teinte bleuâtre, perçue en tenant le coton à contre-jour, car si la ouate n'est pas suffisamment dégraissée et paraissait moins blanche, on peut la bleuter. Lorsque le coton n'a pas été débarrassé des résidus de produits chimiques, on ressent un craquement en le serrant entre les doigts. Il y a des personnes qui, par expérience, tiennent à ce craquement.

En somme on évalue la proportion d'impuretés dans du coton craquant à environ 7 à 8%, soit 70 à 80 gr. par kilo de coton. En se représentant le volume d'un morceau de coton de 70 gr. on jugera de la perte éprouvée.

Naturellement la force et la capacité d'absorption en subissent le contre-coup. Si un kilo de coton absorbe 18 litres d'eau, les 70 gr. de coton perdus diminuent l'absorption d'environ 1 litre et quart, et en outre le traitement du patient se ressent des conséquences des impuretés.

Le lecteur comprendra donc quelle perte peut résulter de la cumulation de 2 ou 3 des défauts signalés.

Pour éprouver le *pouvoir absorbant* du coton, on devait autrefois se contenter de poser de petits flocons sur l'eau et d'observer la *rapidité* plus ou moins grande avec laquelle ils s'enfonçaient. Mais ce procédé est vague et même trompeur, puisqu'un coton chargé de matières étrangères s'enfoncera plus vite. Notre fabrique a depuis plusieurs années introduit un procédé qu'elle a démontré au Jury de l'Exposition universelle de 1900, à Paris.

Ce procédé consiste à charger deux tubes en verre des deux genres de coton à comparer et de les placer debout dans un liquide coloré. L'examen des tubes démontrera après peu de minutes la rapidité d'absorption, et au bout de quelques heures, ou jours, la hauteur définitive à laquelle le liquide est monté donnera le coefficient d'absorption.

En plaçant les tubes dans des éprouvettes contenant une dose égale de liquide, on verra aussi s'il est resté du liquide au fond des éprouvettes et combien.

Ce qui précède concernait le poids, le volume, le pouvoir absorbant et la pureté chimique du coton.

Or, si pur que soit un coton hydrophile au point de vue chimique, il faudra toujours considérer que le coton a été en contact avec les machines, les mains des ouvriers, l'air ambiant et le papier d'emballage, qui peuvent tous y déposer des germes, de sorte que son application directe sur une plaie n'est pas recommandable.

Pour que le coton ne cause pas d'infection, il doit avoir été stérilisé avec son enveloppe, donc *après* paquetage.

Comme tout pansement se compose d'une compresse, d'une partie de coton et d'une bande fixatrice, cela oblige d'entamer trois paquets différents, dont l'état aseptique, dès qu'ils sont ouverts, n'est plus certain.

Pour éviter ce gaspillage et pour être sûr de la propreté du pansement, Monsieur le Docteur A. Jeanneret nous a confié le soin de composer des *pansements individuels*, renfermant les trois éléments ci-dessus, stérilisés dans une seule enveloppe. Ces pansements, fabriqués en 4 grandeurs, ont subi des essais bactériologiques en 1894, sur des paquets stérilisés en 1889, et ont démontré qu'après cet espace de *cinq ans* leur état stérile s'était toujours encore conservé.

A côté de ces pansements existent divers genres de cartouches, dont la compresse est antiseptique et stérilisée avec le reste du contenu. Depuis mai 1905 nous avons introduit un modèle perfectionné dont la compresse, déjà fixée sur la bande, évite des manipulations qui pourraient contaminer le pansement.

H. RUSSENBERGER,

Fabrique suisse d'objets de pansement, Genève.

Vues du Village suisse de Messine

Nos lecteurs trouveront annexées à ce numéro, huit vues « hors texte » du Village suisse élevé à Messine en 1909 par la Croix-Rouge suisse.

Ce fut le travail du comité de Neuchâtel d'élaborer les plans, devis, cahiers des charges concernant ces constructions se composant de 37 maisons-doubles, représentant une valeur d'environ 340,000 francs.

En avril 1909, ce comité, qui s'était ad- joint un architecte de mérite, expéditif et

consciencieux en la personne de M. Ubaldo Grassi, de Neuchâtel, présentait ses conclusions à la Direction de la Croix-Rouge suisse. Il prévoyait deux types de chalets:

Type A, plus petit, plus simple et moins coûteux, en Ständerbau, et type B, plus spacieux, plus confortable, système Blockhaus. Un concours ouvert dans plusieurs journaux suisses amena 49 constructeurs de chalets à présenter des offres dont les prix étaient très différents. Il fut possible de fixer les prix moyens, pour le type A